



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

### No 05-2014 - Séance du 12 mai 2014 - Orale

#### Réfection du chemin de Pangires

Le 25 novembre 2013, le Conseil communal a accepté le préavis 19/2013 concernant le projet de création d'un trottoir le long du chemin de Pangires, remplacement des conduites d'eau potable, amélioration de l'éclairage public et inscription d'une servitude publique de passage à pied au Registre foncier.

Dans le préavis il était mentionné que "la réfection des chaussées fait l'objet actuellement d'une expertise par le bureau ERTEC SA à Yverdon-les-Bains. Cette étude permettra de connaître l'épaisseur des enrobés et de la grave de fondation ainsi que la portance des matériaux en place. Toutes ces investigations serviront à proposer les meilleures solutions pour la réfection définitive des chaussées. La Municipalité décidera ensuite par quel moyen elle entend financer cette opération (budget courant, préavis complémentaire, etc...)."

Sur la base des propositions de l'expertise, un dossier d'appel d'offres a été transmis à 5 entreprises selon la procédure sur invitation des marchés publics.

Il en ressort l'attribution de travaux pour un montant de CHF 290'000.- TTC.

La Municipalité a décidé d'entreprendre la réfection de la chaussée dans la foulée de la création du trottoir et des travaux en sous-sol, ceci afin de ne pas déranger deux fois les riverains et usagers, de terminer tous les travaux avant la rentrée scolaire de l'EHL et de profiter de l'installation de chantier.

Plutôt que de passer par un préavis, dont le traitement n'aurait pas permis d'achever les travaux à temps, la Municipalité a décidé de financer cette réfection par le budget annuel d'assainissement des chemins communaux en reportant à 2015 la réfection du chemin des Epélévoz (prévue pour CHF 260'000.- au budget 2014, compte 430.3142).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Le Secrétaire 

A. Bovay  J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 12 mai 2014

M. Claude Schwab, Municipal délégué  
Bureau du Conseil communal (si communication orale)